



---

## Mot du président

Le printemps est arrivé. Que retenir de ce mois d'avril ?

Les travaux de la Commission santé restent intenses.

L'excellente brochure Digital Professions libérales est distribuée à un maximum de membres au sein de nos Associations lors des colloques et événements. Cette revue est également visible en numérique sur notre site.

De même qu'un résumé du webinaire du 31 mars sur l'obligation de mise à disposition d'un paiement électronique à partir du 1er juillet.

La pétition d'AXXON au sujet de la discrimination relative au remboursement des soins circule aussi sur notre site. J'invite le plus grand nombre à la signer avant le 1er juillet. Plusieurs professions sont concernées ou menacées.

L'enquête SNI/UNPLIB sur la problématique de l'absentéisme des patients/clients est en ligne et diffusée en interne dans nos Associations membres.

Une rencontre avec notre Ministre des Classes Moyennes et des Indépendants, David Clarinval, est programmée le mois prochain.

Notre Conseil d'administration se réunit ce jeudi 28 avril, une (dernière ?) fois encore en zoom.

Dans ce courrier de l'UNPLIB, vous découvrez le 1er article de notre nouveau sponsor, Acerta. Les représentants d'Acerta seront invités lors de notre Conseil d'administration, cette semaine, de même que le mois prochain en Commission santé. Acerta organise à l'intention des membres de l'UNPLIB un webinaire sur la fiscalité et l'énergie verte à la mi-mai. Les détails vous parviendront prochainement.

La journée mondiale des professions libérales, fixée au 23 septembre, se profile déjà. Chaque organisation sera invitée à s'associer à cet événement, sans doute étendu sous forme de semaine des professions libérales.

Le Ceplis organise son Assemblée générale, en présentiel à Milan, le 14 juin.

Il nous reste encore beaucoup d'échéances avant notre Assemblée générale, programmée le 28 juin .

### **Bernard Jacquemin**

Président de l'UNPLIB



---

## **Nous avons un nouveau Partenaire : Acerta**

Nous avons choisi Acerta car il est le leader sur le marché des indépendants - 320000 indépendants l'ont choisi pour gérer leur statut social - et il est le moins cher du marché. Acerta accompagne les Indépendants et les entrepreneurs dans chacune de leurs phases de croissance et chaque processus RH Pour le lancement de votre entreprise, pour vos cotisations sociales , pour l'engagement de personnel Acerta vous accompagne grâce à son offre complète : Acerta Guichet d'Entreprises, Acerta Caisse d'Assurances Sociales, Acerta Secrétariat Social,

### ***Acerta Caisse d'Assurances Sociales et Guichet d'Entreprises***

Chez Acerta, vous payez les frais de gestion les plus faibles du pays. **3.05%**

Faites votre simulation ici et comparez

- [Calculez ici votre avantage](#)
- [Convaincu ? faites ici votre transfert](#)

### ***Acerta Secrétariat Social***

Acerta Secrétariat Social est votre partenaire professionnel dans l'administration salariale. Calculs salariaux sans faille, administration sociale correcte et paiements à temps : vous pouvez compter sur notre expérience et notre service accessible et proactif. Outre la gestion correcte des salaires et des données du personnel, votre point de contact unique veille à ce que vous respectiez toutes les obligations légales en matière d'emploi. De plus, notre module HR Office améliore votre administration RH grâce à plus d'automatisation. Fini la paperasserie et en route vers le dossier personnel digital

## **Acerta, toujours proche de chez vous, toujours prêt pour vous**

Au total, Acerta compte plus de 1.300 collaborateurs répartis dans 38 bureaux en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles

Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous aider en vous apportant du soutien et des conseils d'experts.

[www.acerta.be](http://www.acerta.be), [acertainement@acerta.be](mailto:acertainement@acerta.be)

**acerta**

---

## **Mesure temporaire de crise de droit passerelle suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine**

Si, pendant les mois d'avril, mai et juin 2022, vous êtes confronté à une baisse significative de votre chiffre d'affaires, suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine, vous pouvez avoir droit à une prestation financière dans le cadre de la mesure temporaire de crise de droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaires. Pour plus d'informations, rendez-vous [ici](#)



---

## **11ème Colloque International des Conservateurs-Restaurateurs d'Œuvres d'Art**

Après un report dû au Covid, le Colloque bisannuel de l'Association de Conservateurs-Restaurateurs d'Œuvres d'Art (APROA-BRK) a bien eu lieu ces 21 & 22 avril dans le cadre prestigieux et historique du Sénat de Belgique.

Avec 19 interventions diverses et passionnantes présentées par des spécialistes internationaux de la conservation-restauration, cette 11ème édition a été un véritable succès pour une profession fort méconnue mais indispensable à la survie de notre Patrimoine Culturel, comme l'a souligné la Présidente du Sénat, Madame Stephanie D'Hose, dans son discours de bienvenue.



Sur la photo de gauche à droite :

Marjan Buyle (coordinatrice du Colloque), David Lainé (Vice-président APROA-BRK), Stéphanie D'Hose (Présidente du Sénat), Michaël Van Gompel (Président APROA-BRK) et Myriam Serok (Bouclier Bleu Belgium).

Photos avec l'aimable autorisation du Sénat de Belgique



---

## Cyberscan, un outil pour appréhender les cyberattaques

Afin de sensibiliser les PME, et plus particulièrement les toutes petites entreprises et les indépendants, en matière de cybersécurité, le SPF Economie lance le Cyberscan. Cet outil d'auto-évaluation fournit aux PME des conseils pratiques afin d'augmenter leur résilience face aux cyberattaques toujours plus nombreuses. E-commerce, réseaux sociaux, facturation électronique, stockage dans le cloud... les PME s'engagent dans un mode de fonctionnement de plus en plus numérique. Cette transition s'accompagne malheureusement d'une recrudescence des actes malveillants envers les dispositifs informatiques utilisés par les entreprises. Près d'un quart (21 %) des PME belges de petite taille (moins de 50 travailleurs) ont déjà rencontré un incident de sécurité informatique ayant provoqué selon les cas :

- une indisponibilité des services informatique (18,9 %) ;
- la destruction ou corruption de données (6,2 %) ;
- la divulgation de données confidentielles (1,7 %).

Pour ce qui concerne spécifiquement les micro-entreprises (2 à 9 travailleurs), plus de 10 % d'entre elles ont déjà été confrontées à un incident de sécurité. Près de 1 sur 4 déclare ne mettre en œuvre aucune sorte de mesure de sécurité numérique.

Ces chiffres ne représentent que le sommet de l'iceberg car de nombreuses entreprises ne communiquent pas leurs cyber-incidents.

La sécurité informatique et la protection des données, notamment dans le cadre du Règlement général sur la protection des données, revêtent donc un enjeu majeur pour les entreprises et particulièrement les PME.

Or, celles-ci manquent bien souvent des connaissances et des ressources pour se protéger correctement, en particulier lorsque le secteur d'activité n'a rien à voir à l'origine avec le monde virtuel.

C'est la raison pour laquelle le SPF Economie lance le Cyberscan. Cet outil d'auto-évaluation fournit aux PME des conseils personnalisés, afin que le numérique reste pour elles une opportunité de se développer tout en limitant les risques qui y sont potentiellement liés.

Ludique et didactique, le Cyberscan permet à l'entreprise d'évaluer son exposition aux risques en matière de cybersécurité au travers de 20 questions réparties en 8 thématiques successives :

1. Inventorier et analyser
2. Disposer des procédures appropriées
3. Sensibiliser
4. Attribuer les rôles-clés
5. Système de défense
6. Sauvegarder
7. Mettre à jour
8. Évaluer

A l'issue de l'auto-évaluation, l'entreprise reçoit une série de conseils personnalisés en fonction des réponses apportées, ainsi que des modèles-types de documents et des check-lists. De cette manière, elle pourra mettre en œuvre les mesures recommandées nécessaires pour garantir la sécurité et la poursuite de ses activités en cas d'attaque informatique.

Parmi ces mesures, citons par exemple :

- la construction d'une politique de cybersécurité interne afin d'adopter des mesures préventives, de savoir comment réagir en cas d'incident et de continuer à s'adapter en apprenant de ses expériences ;
- la sensibilisation permanente des membres du personnel ;
- le recours à des sauvegardes de données (back-up) régulières, pour éviter de tout perdre en cas de cyberattaque.



Union des professions  
libérales et intellectuelles

